

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHaire Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Marché 02/341R - Système d'Information Géographique -
Maintenance du logiciel APIC - Avenant n°2 - Autorisation de signer**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°02/341R notifié le 29 août 2002 et renouvelé annuellement sous les numéros 03/228R, 04/189R et 05/182R, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société APIC SA la maintenance du progiciel APIC autour duquel est développé le Système d'Informations Géographiques pour un montant minimum de 213 353,85 € HT et un montant maximum de 1 249 725 € HT. La durée du marché est de 1 an renouvelable 4 fois.

La concession de droit d'utilisation des licences utilisées par la Communauté Urbaine a été acquise dans le cadre du marché 97/255 U daté du 1^{er} septembre 1997.

La société APIC SA est devenue STAR-APIC depuis le 30 juin 2004 suite à la fusion par voie d'absorption par la société STAR INFORMATIC SA. Le marché 02/341R a donc été transféré à la société STAR- APIC par avenant de transfert n°1 notifié le 11 août 2005.

Par correspondances en date du 8 décembre 2005 et du 9 mars 2006, la société STAR – APIC a informé la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'arrêt du développement des produits APIC- Web et APIC-Model et de leur remplacement, respectivement, par les logiciels NeXt et Design.

Le produit NeXt permet le déploiement de solutions cartographiques basées sur des clients légers (navigateur web). Le produit STAR-NeXt, conçu initialement pour lire les bases de données STAR, a évolué pour prendre en compte les données d'APIC ; le nouveau produit est appelé NeXt. Il pourra ainsi être utilisé pour répondre aux besoins de l'intranet CUB et de l'intranet d'agglomération entre la CUB et les 27 communes sans limitation liée au nombre de processeurs utilisés et pour servir un nombre d'utilisateurs illimité.

Le produit APIC-Model est un logiciel permettant de décrire, de créer et de gérer les bases de données APIC. Le produit Design reprend l'ensemble des fonctionnalités d'APIC- Model et permet de les appliquer également dans l'environnement ORACLE.

Compte tenu de ce qui précède, il convient d'établir un avenant au marché 02/341R ayant pour objet le remplacement du logiciel APIC-Web par le logiciel NeXt et le remplacement du logiciel APIC-Model par le logiciel Design.

Cette opération n'a aucune incidence financière.

Le projet d'avenant est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés au 13^{ème} étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine, en application des articles L2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner l'avenant n°2 au marché 02/341R ayant pour objet le remplacement du logiciel APIC-Web par le logiciel NeXt et du logiciel APIC-Model par le logiciel Design,
- autoriser M le Président à signer l'avenant n°2 avec la société STAR-APIC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006

M. MICHEL MERCIER

